

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 février 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 février 2016**

**2016 DAC 100** Fixation du montant de la redevance pour l'occupation du bâtiment municipal situé 29, avenue de Villiers (17e) par l'association Centre de musique de chambre de Paris (93260 Les Lilas).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 février 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la fixation de la redevance due par l'association Centre de musique de chambre de Paris pour l'occupation de locaux dans un immeuble communal, 29, avenue de Villiers (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du Patrimoine, en date du 18 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 1<sup>er</sup> février 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à fixer à 600 euros la redevance trimestrielle qui sera versée par l'association Centre de Musique de Chambre de Paris 85 bis, rue Henri Barbusse, 93260, Les Lilas, pour l'occupation ponctuelle de locaux situés au 29, avenue de Villiers (17<sup>e</sup>). Une contribution non financière de 8.130 euros par trimestre est accordée à l'association au titre de la mise à disposition de ces locaux.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'occupation du domaine public correspondant au projet d'occupation et niveau de redevance arrêtés à l'article 1.

Article 3 : La recette correspondant à la redevance d'occupation, soit 600 euros hors charges par trimestre sera inscrite sur le chapitre 75, nature 752, rubrique 70 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive style with a blue ink color.

**Anne HIDALGO**